

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020033	Date d'inspection Le 11 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux - Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance. - Le ratio est conforme lors de la visite. - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. - La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant. L'eau potable est servie tout au long de la journée. - Les documents affichés à la porte sont conformes. - Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation. - Observations : Groupe 4 ans : l'accueil du parent, lavage des mains, la collation, jeux libres et jeux extérieurs. Halte scolaire : collation et jeu extérieur - Discussions avec l'administratrice concernant les dossiers d'employés.
--

original signé par
Mona Martin

Le 11 juillet 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Naomie Levesque-Savoie

Le 11 juillet 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date